



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 31 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente-et-un mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Saint Clair » à Port Sainte Marie sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC

Date de convocation : 24/03/2022

Nombre de délégués en exercice : 285

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Pierre MOULY – 2 voix (Fumel et SI La Lémance), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne).

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Jacques LAFFITTE (Agnac), Christophe MÉLON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Michel GRIMAUD (Allemans du Dropt), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Alain BARAT (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Denis GUILLOU (Baleysagues), Alain UNAL (Bazens), Claude REIGNE (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Jacques DUBICKI – 2 voix (Blanquefort sur Briolance et SI la Lémance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Claudine MARTY (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Mireille ROSSI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Jean REMAUT (Casteljaloux), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont Dessous), Rémi MOREAU (Coulx), Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUERIN (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Dominique GUIGNARD (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espies), Emmanuel MORIZET (Fauguerolles), Marie-Chantal TRINQUE (Fauillet), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Christine PUJOL (La Croix Blanche), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIE (Lacépède), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), Gabriel SAINT MEZARD (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Joël BERNARD (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Thierry ZAMBONI (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), François

BOUYOU (Mazières Naresse), Claudie CADDoux (Monbahus), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Patrick FERRE (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Marie-Yvonne CONGE (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Pascal DANDY (Monviel), Jean-Noël GALINO (Pailloles), Manoel VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Isabelle TEULIERE (Pindères), Joël CHRETIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christiane LAFAYE LAMBERT (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Etienne de Fougères), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Alexandre RAYMOND (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villereal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Guy DENOVAL (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Philippe SALAND et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUERIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CREHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel LAVILLE et Gérard REGNIER (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeteon).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Monsieur Olivier AILLET (Engayrac).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIERES (Agmé), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Louis MOLINIE (Buzet sur Baise), Nicole GERION (Cahuzac), Yannick SEMPE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIERE (Castella), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Eric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Didier CAYSSILLE – 2 voix (Cuzorn et SI La Lémance), Yolande MARIA (Dolmayrac), Sylvain DA DALT (Durance), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Séverine BANCON (Grateloup Saint Gayrand), Eric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautsvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Bernard BITTNER (Laparade), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre REAU (Le Fréchou), Bruno LAZZARINI (Le Lédats), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIERE (Masquières), Bernard BARRIERES (Massels), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VAQUE et Luc SAUVE (Miramont de

Guyenne), Eric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Isabelle LENSEIGNE (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Patrick CARREGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Serge COSTELLA (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-François BONNET (Penne d'Agenais), Guillaume MIOSSEC (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Jean-Michel LAFFAGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Jacques POITEVIN (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre HUERGA (Saint Antoine de Ficalba), Laura PENICAUD (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Sophie FREJAFON (Saint Etienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Jocelyne TREVISAN (Saint Laurent), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Jean-Michel FOURTEAU (Saint Pé Saint Simon), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Marc PENICAUD (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Patrice JAQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Laurent MERSIE (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémous), Alexandre BOUSQUET (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN (Villeneuve sur Lot), Guillaume MOLIERAC (Villeréal), Christophe COURREGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrilles) et Didier VAYSSIERE (SI La Lémance).

Les services du Syndicat EAU47 étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs : Gérard PÉNIDON (Directeur Général des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Technique), Aurélie TINGAUT (Responsable du Service Finances), Alexandra BRAAK (Responsable du Service Public d'Assainissement Non Collectif), Lionel SEMPÉ (Responsable du Service de contrôle des contrats de DSP), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie d'EAU47), Frédéric KRIEGEL (Service Informatique) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède).

Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2022 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Finances
- Marchés Publics
- Administration Générale
- Questions diverses

Une carte des référents eau potable et assainissement sur les territoires d'EAU47 ainsi qu'un organigramme du Syndicat ont été distribués aux élus présents.

Le Directeur présente un nouvel agent ayant intégré récemment les équipes du siège du Syndicat : Frédéric KRIEGEL au service informatique.

Le diaporama présenté en séance est joint à ce procès-verbal.

1. Constitution d'une provision pour risques et charges (Contentieux CACG)

Le contentieux en cours avec la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG) nécessite la réalisation d'une provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter.

Parmi les principes généraux de la comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de l'établissement, la passation de provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements, survenus ou en cours rendent probables.

Le Syndicat étant actuellement en contentieux avec la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG) concernant la tarification de la fourniture d'eau, aussi, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante.

Le montant de la provision à constituer est de 600 000 €, elle a été calculée sur la base des factures de fourniture d'eau non payées à la CACG. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé au chapitre 68 compte 6815.

L'inscription de cette provision n'emporte en aucun cas acceptation de cette tarification par le Syndicat.

- Le Comité valide, à l'unanimité des membres présents, la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels, semi budgétaire, d'un montant de 600 000 € pour le contentieux en cours avec la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne.

2. Reprise des résultats des syndicats : Nord Séoune, Damazan-Buzet & Xaintrailles-Montgaillard

Par délibérations n°19_062_C en date du 9 juillet 2019 et n°21_053_CBIS en date du 1^{er} juillet 2021, le Syndicat EAU47 a indiqué reprendre les résultats des Syndicats Xaintrailles-Montgaillard, Nord Séoune & Damazan-Buzet dans les conditions suivantes :

Budget annexe EAU POTABLE MUTUALISÉ

Collectivité d'origine	Résultats de clôture CA/CG (en €)		Repris par EAU47
SI NORD SÉOUNE (50% des résultats sont repris sur le budget AEP) 1 ^{er} janvier 2021	Investissement	82 419,69	41 209,85
	Fonctionnement	1 284,13	642,07
	Total	83 703,82	41 851,92
SI DAMAZAN-BUZET (AEP) 1 ^{er} janvier 2020	Investissement	- 98 731,16	- 98 731,16
	Fonctionnement	466 730,57	466 730,57
	Total	367 999,41	367 999,41
SI XAINTRAILLES-MONTGAILLARD (AEP) 1 ^{er} janvier 2019	Investissement	10 089,16	10 089,16
	Fonctionnement	13 494,85	13 494,85
	Total	23 584,01	23 584,01

Il résulte de cette intégration, la répartition suivante des résultats dans le Budget annexe Eau Potable Mutualisé :

Fonctionnement	Recettes en € au 002	
	Article	Total Budget
Reprise des résultats du syndicat Nord Séoune	002	+ 642,07
Reprise des résultats du syndicat Damazan-Buzet	002	+ 466 730,57
Reprise des résultats du syndicat Xaintrailles	002	+ 13 494,85
TOTAL		+ 480 867,49

Investissement	Dépenses en € au 001	
	Article	Total Budget
Reprise des résultats du syndicat Nord Séoune	001	+ 41 209,85
Reprise des résultats du syndicat Damazan-Buzet	001	- 98 731,16
Reprise des résultats du syndicat Xaintrailles	001	+ 10 089,16
TOTAL		- 47 432,15

Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

Collectivité d'origine	Résultats de clôture CA/CG (en €)		Repris par EAU47
SI NORD SÉOUNE (50% des résultats sont repris sur le budget AC) 1^{er} janvier 2021	Investissement	82 419,69	41 209,84
	Fonctionnement	1 284,13	642,06
	Total	83 703,82	41 851,90

Il résulte de cette intégration, la répartition suivante des résultats dans le Budget annexe Assainissement Collectif Mutualisé :

Fonctionnement	Recettes en € au 002	
	Article	Total Budget
Reprise des résultats du syndicat Nord Séoune	002	+ 642,06
TOTAL		+ 642,06

Investissement	Dépenses en € au 001	
	Article	Total Budget
Reprise des résultats du syndicat Nord Séoune	001	+ 41 209,84
TOTAL		+ 41 209,84

Budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Collectivité d'origine	Résultats de clôture CA/CG (en €)		Repris par EAU47
SI DAMAZAN-BUZET (ANC) 1^{er} janvier 2020	Investissement	0,00	0,00
	Fonctionnement	179 628,76	179 628,76
	Total	179 628,76	179 628,76

Il résulte de cette intégration, la répartition suivante des résultats dans le Budget annexe Assainissement Non Collectif :

Fonctionnement	Recettes en € au 002	
	Article	Total Budget
Reprise des résultats des syndicats Damazan-Buzet	002	+ 179 628,76
TOTAL		+ 179 628,76

- Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, l'intégration et la répartition des résultats des syndicats Nord Séoune, Damazan Buzet et Xaintraillies-Montgaillard dans les Budgets annexes : Eau Potable Mutualisé, Assainissement Collectif Mutualisé et Assainissement Non Collectif.

3. Montant de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) 2022 pour la Régie EAU47

L'instauration d'une RMDP pour les services de l'Eau Potable et de l'Assainissement, prélevée sur les budgets annexes des Régies de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif a été mise en place par la délibération n°20_056_C en date du 17 septembre 2020.

Pour rappel, la RMDP fait l'objet d'une actualisation annuelle. Elle est prélevée sur les budgets annexes des régies de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif et versée en deux versements. Le premier, au cours du mois de mai de chaque année, correspond à la moitié de la RMDP de l'année précédente. Le second, au cours du mois de novembre de chaque année, correspond au solde de la RMDP actualisée de l'année.

Les RMDP de l'eau potable et de l'assainissement, pour l'année 2022, sont fixées selon les valeurs suivantes :

- RMDP AEP = 1 639 495 € H.T.
- RMDP AC = 1 109 734 € H.T.

Concernant les territoires gérés en DSP, la RMDP et les modalités de son évolution sont prévues dans chacun des contrats.

Le Comité a été amené à valider ces montants des RMDP eau potable et assainissement de la régie pour l'année 2022.

- Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, les montants des RMDP des services d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif de la Régie EAU47 pour l'année 2022.

4. Affectation du bâtiment de la Régie EAU47 situé à Casteljaloux, du budget annexe régie Eau Potable au budget annexe régie Assainissement Collectif

Les bâtiments de la Régie EAU47 situés à Nérac et à Casteljaloux ont été financés par le budget annexe régie Eau Potable. Cependant, il convient de faire participer également le budget annexe régie Assainissement Collectif aux investissements réalisés sur le territoire de la Régie d'EAU47.

Aussi, il a été proposé à l'assemblée d'affecter le bâtiment situé à Casteljaloux, du budget annexe régie Eau Potable au budget annexe régie Assainissement Collectif.

Le coût de construction de ce bâtiment est estimé à 1 164 536 € HT soit 1 390 960 € TTC.

L'affectation du bâtiment au budget annexe régie Assainissement Collectif implique également :

- Le transfert des diverses charges et frais liés à son fonctionnement et à son entretien (électricité, eau, assainissement, nettoyage des locaux, taxe foncière, ...)
- Le remboursement de la Taxe d'Aménagement et de la redevance archéologique (32 421 €) payées par le budget annexe Régie Eau Potable ;
- L'affectation de l'emprunt n°MON530977EUR d'un montant de 1 094 000 € contracté avec la banque postale pour le financement de la construction du bâtiment et actuellement porté par le budget annexe Régie Eau Potable (le capital restant dû au 01/08/2022 est de 984 600,00 €, celui-ci sera actualisé au moment du transfert) ;
- Le remboursement au budget annexe régie Eau Potable des annuités d'emprunts déjà payées.

Il est précisé que le montant définitif des travaux et du capital restant dû transféré seront communiqués au comptable public par certificat administratif.

Le Comité décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le bâtiment de la Régie EAU47 situé à Casteljaloux du budget annexe régie Eau Potable au budget annexe régie Assainissement Collectif comme proposé ci-dessus.

5. Remboursement au budget de la régie Eau Potable de la part « collectivité » de la convention de fourniture d'eau en gros pour l'alimentation des communes de l'Agglomération d'Agen et du Syndicat EAU47

Le Syndicat EAU47 est engagé auprès de l'Agglomération d'Agen dans le cadre d'une convention de fourniture d'eau en gros pour l'alimentation des communes de l'Agglomération d'Agen et celles du Syndicat EAU47 à partir de leurs Unités de Distribution respectives.

Celle-ci prévoit que le prix de l'eau vendue comprend une part due aux exploitants qui fournissent l'eau, et une part « collectivité » due aux collectivités par les exploitants pour supporter les investissements et amortissements inhérents au patrimoine mis en œuvre pour les transferts de l'eau.

La part « collectivité » revenant à l'Agglomération d'Agen et à EAU47 est fixée à 0,10 € HT / m³ actualisable.

Pour EAU47, la part « collectivité » doit être supportée par le budget Eau Potable mutualisé or, pour les années 2021 et 2022, cette part a été réglée par le budget régie Eau Potable. Cependant, il n'appartient pas à l'exploitant de financer cette part concernant l'investissement des canalisations.

Aussi, il est proposé au Comité que le budget mutualisé eau potable rembourse au budget annexe Régie Eau Potable cette part « collectivité » soit :

- Pour l'année 2021 : 103 630,88 € - au titre de l'année 2020 ;
- Pour l'année 2022 : environ 83 120 € - au titre de l'année 2021 (montant estimatif).

Sur les budgets à venir, cette part « collectivité » sera supportée par le budget Eau Potable mutualisé.

Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, le remboursement au budget annexe Régie Eau Potable de la part « collectivité » de la convention de fourniture d'eau en gros pour l'alimentation des communes de l'Agglomération d'Agen et du Syndicat EAU47, soit

- Pour l'année 2021 : 103 630,88 €
- Pour l'année 2022 : environ 83 120 € (montant estimatif).

6. Approbation des Comptes Administratifs 2021

Considérant que le Compte Administratif constate le volume des titres des recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice.

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des Comptes Administratifs du Syndicat doivent être constitués par le vote du Comité Syndical après transmission des Comptes de Gestion.

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au **Budget Principal** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	5 428 939	4 534 816,88		948 765,75
RECETTES	5 428 939	4 774 850,55	708 731,08	
Résultats :		240 034,67	708 731,08	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021 (RAR)
DEPENSES	362 680	123 481,54		243 683,73	26 125
RECETTES	362 680	117 775,66	249 389,61		
Résultats :		- 5 706,88	249 389,61		

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 234 328,75 €

Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 1 192 449,48 €

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le receveur et que les résultats sont identiques.

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au **Budget Annexe Eau Potable Mutualisé** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	16 477 040	7 267 051,25		10 142 171,56
RECETTES	16 477 040	11 875 936,54	5 533 286,27	
Résultats :		4 608 885,29	5 533 286,27	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021 (RAR)
DEPENSES	30 898 961	11 349 888,93	234 471,06	2 922 693,47	4 435 990
RECETTES	30 898 961	14 507 053,46			35 405
Résultats :		3 157 164,53	- 234 471,06		- 4 400 585

- Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : **7 766 049,82 €**
- Résultat global de clôture 2020 avec reprise des résultats 2020 : **13 064 865,03 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le receveur et que les résultats sont identiques.

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au **Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	6 204 841	4 002 960,49		3 368 379,16
RECETTES	6 204 841	6 861 762,50	509 577,15	
Résultats :		2 858 802,01	509 577,15	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021 (RAR)
DEPENSES	30 152 888	10 874 545,69	2 018 307,52	8 908 541,12	5 912 499
RECETTES	30 152 888	21 801 394,33			1 481 346
Résultats :		10 926 848,64	-2 018 307,52		-4 431 153

- Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : **13 785 650,65 €**
- Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : **12 276 920,28 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le receveur et que les résultats sont identiques.

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au **Budget Annexe Régie Eau Potable** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	6 928 632	6 523 153,70		413 366,25
RECETTES	6 928 632	5 726 537,10	1 209 982,85	
Résultats :		-796 616,60	1 209 982,85	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021 (RAR)
DEPENSES	1 602 459	950 794,02		238 301,70	117 767
RECETTES	1 602 459	501 561,47	687 534,25		
Résultats :		-449 232,55	687 534,25		

- Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : - 1 245 849,15 €
- Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : **651 667,95 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le receveur et que les résultats sont identiques.

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au **Budget Annexe Régie Assainissement Collectif** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	4 559 330	3 429 635,66		1 610 637,87
RECETTES	4 559 330	3 635 752,11	1 404 521,42	
Résultats :		206 116,45	1 404 521,42	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021 (RAR)
DEPENSES	120 800	22 386,41		95 337,80	2 985
RECETTES	120 800	100 596,83	17 128,38		0
Résultats :		78 209,42	17 128,38		- 2 985

- Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : **284 325,87 €**
- Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : **1 705 975,67 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le receveur et que les résultats sont identiques.

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au **Budget Annexe Assainissement Non Collectif** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	2 494 796	750 257,63		2 024 995 ,76
RECETTES	2 494 796	1 043 810,64	1 731 442,75	
Résultats :		293 553,01	1 731 442,75	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	141 898	12 102,12		129 686,93
RECETTES	141 898	4 890,22	136 898,83	
Résultats :		- 7 211,90	136 898,83	

- Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : **286 341,11 €**
- Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : **2 154 682,69 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le receveur et que les résultats sont identiques.

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au **Budget Annexe Solidarité** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	122 556	1 500,00		121 398,44
RECETTES	122 556	19 342,05	103 556,39	
Résultats :		17 842,05	103 556,39	

- Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 17 842,05 €
- Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 121 398,44 €

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le receveur et que les résultats sont identiques.

La Présidente, Madame Geneviève LE LANNIC ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et aux votes, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Vice-Président, préside la séance.

- Le Comité adopte, à l'unanimité des membres présents, les Comptes Administratifs de l'exercice 2021 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement non collectif et Annexe Solidarité.

7. Approbation des Comptes de gestion 2021

Conformément à l'article 21 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, le comptable public doit relater, à travers le Compte de Gestion, les écritures prises en charge par ses soins au cours de l'exercice écoulé.

Après vérification, les Comptes de Gestion des Budgets

- Principal
- Annexe Eau Potable Mutualisé
- Annexe Assainissement Collectif Mutualisé
- Annexe Régie Eau Potable
- Annexe Régie Assainissement Collectif
- Annexe Assainissement Non Collectif
- Annexe Solidarité

sont conformes aux Comptes Administratifs du Syndicat pour l'exercice 2021.

- Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2021 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement non collectif et Annexe Solidarité.

8. Affectation des résultats 2021

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en réserve (compte 1068).

Le compte Administratif fait apparaître :

BUDGET PRINCIPAL

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	240 034,67
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	708 731,08
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	948 765,75
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE :	243 683,73
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 26 125,00
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	948 765,75
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	948 765,75
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	243 683,73

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	4 608 885,29
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	5 533 286,27
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	10 142 171,56
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE :	2 922 693,47
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 4 400 585,00
UN DECICIT DE FINANCEMENT :	- 1 477 891,53

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	10 142 171,56
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	4 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	5 642 171,56
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	2 922 693,47

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	2 858 802,01
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	509 577,15
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	3 368 379,16
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE :	8 908 541,12
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 4 431 153,00
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	3 368 379,16
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	2 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	868 379,16
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	8 908 541,12

BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	- 796 616,60
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	1 209 982,85
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	413 366,25
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE :	238 301,70
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 117 767,00
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	413 366,25
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	413 366,25
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	238 301,70

BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	206 116,45
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	1 404 521,42
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	1 610 637,87
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE :	95 337,80
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 2 985,00
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	1 610 637,87
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 610 637,87
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	95 337,80

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	293 553,01
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	1 731 442,75
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	2 024 995,76
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE :	129 686,93
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	0
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	2 024 995,76
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	2 024 995,76
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	129 686,93

BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	17 842,05
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	103 556,39
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	121 398,44

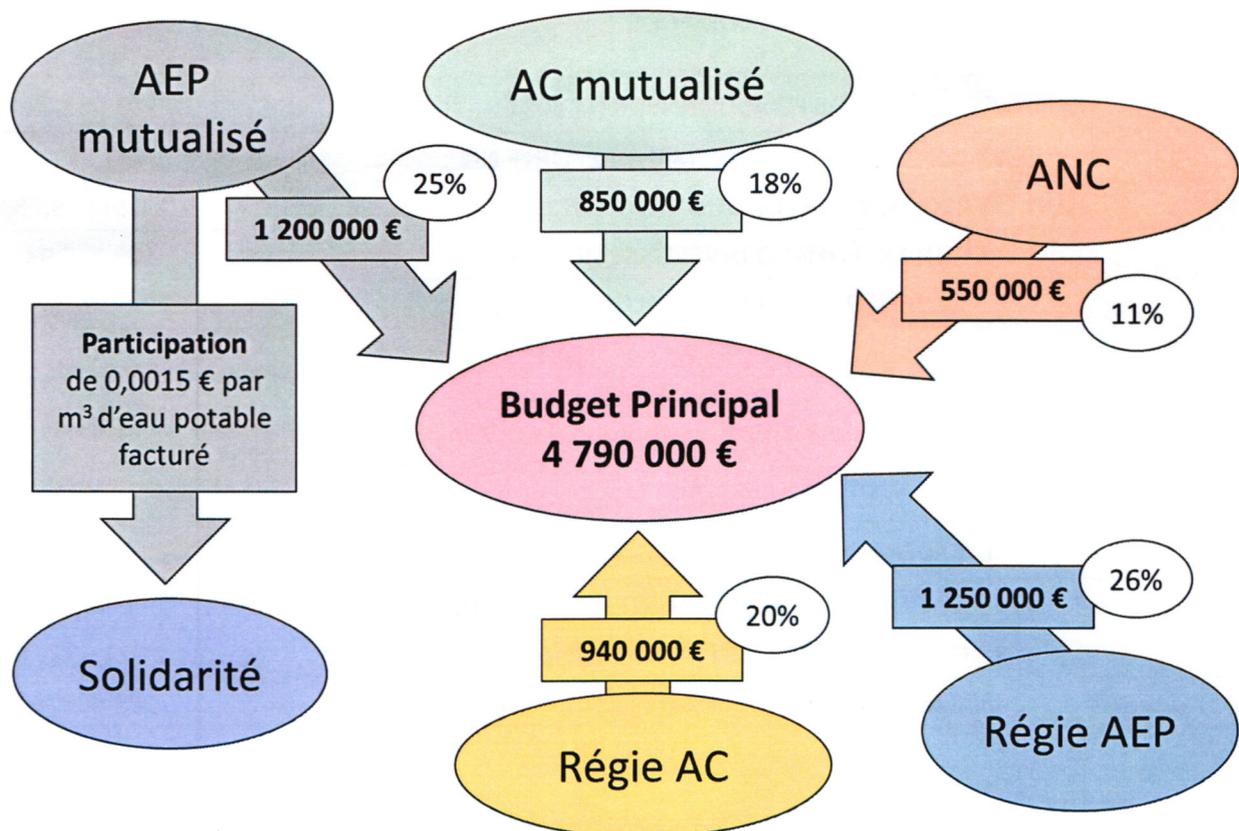
Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	121 398,44
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	121 398,44

- Le Comité, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 des budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité comme proposé ci-dessus.

9. Vote des Mouvements Inter-Budgets 2022 et des Budgets primitifs 2022

Le Comité syndical a été appelé à voter le Budget Primitif 2022, pour l'ensemble des budgets susnommés, et les Mouvements Inter-Budgets (MIB) 2022 correspondants selon les propositions suivantes :



La responsable des Finances explique que 2 paramètres sont pris en compte dans le calcul des MIB :

- Le remboursement des salaires
- Une clé de répartition liée aux nombres d'abonnés

Par ailleurs, les MIB n'étaient pas réajustés en fin d'année, aussi il est proposé de le faire cette année afin d'intégrer certains remboursements (arrêts maladie, ...).

Après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 1^{er} mars 2022, le comité syndical s'est prononcé sur le vote des Budgets Primitifs 2022.

Ils sont votés, par chapitre, après approbation des Comptes Administratifs 2021, approbation des Comptes de Gestion 2021, affectation des résultats 2021 et reprise des Restes à Réaliser.

L'équilibre par section du Budget Primitif 2022 s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
011	Charges à caractère général	971 000
012	Charges de personnel	4 316 000
65	Autres charges de gestion courante	96 600
66	Charges financières	2 109
67	Charges exceptionnelles	12 000
022	Dépenses imprévues	242 819
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 140
TOTAL DES DEPENSES		5 750 668

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
13	Atténuations de charges	1 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 790 000
74	Dotations, subventions et participations	10 903
002	Excédent de fonctionnement reporté	948 765
TOTAL DES RECETTES		5 750 668

INVESTISSEMENT

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	19 170
20	Immobilisations incorporelles	52 000
21	Immobilisations corporelles	191 125
020	Dépenses imprévues	103 328
TOTAL DES DEPENSES		365 623

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
001	Excédent d'investissement	243 683
10222	FCTVA	11 800
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 140
TOTAL DES RECETTES		365 623

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ**FONCTIONNEMENT**

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
011	Charges à caractère général	1 999 600
65	Autres charges de gestion courante	64 000
66	Charges financières	847 500
67	Charges exceptionnelles	555 000
68	Dotations aux provisions pour risques	600 000
022	Dépenses imprévues	200 000
023	Virement à la section d'investissement	7 735 993
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 993 590
TOTAL DES DEPENSES		16 995 683

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
70	Vente de produits finis, prestations de services	1 500 000
75	Autres produits de gestion courante	9 480 000
77	Produits exceptionnels	56 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 642 171
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	317 512
TOTAL DES RECETTES		16 995 683

INVESTISSEMENT

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
20	Immobilisations incorporelles	15 000
21	Immobilisations corporelles - Terrains	52 732
23	Immobilisations - Travaux	25 763 006
020	Dépenses imprévues	300 000
1641	Emprunts (Capital)	2 748 000
1678	Avances remboursables Agence de l'Eau	14 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	317 512
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000
TOTAL DES DÉPENSES		29 410 250

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	2 922 693
021	Virement de la section de fonctionnement	7 735 993
1068	Affectation du résultat	4 500 000
2762	Récupération de TVA	50 000
13	Subventions d'investissement reçues	155 405
16	Emprunts	8 852 569
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 993 590
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000
TOTAL DES RECETTES		29 410 250

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ**FONCTIONNEMENT**

COMPTE	INTITULÉS	Budget 2022
011	Charges à caractère général	1 296 100
65	Autres charges de gestion courante	308 500
66	Charges financières	522 605
67	Charges exceptionnelles	420 000
022	Dépenses imprévues	150 000
023	Virement à la section d'investissement	1 651 974
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 266 695
TOTAL DES DEPENSES		6 615 874

COMPTE	INTITULÉS	Budget 2022
70	Vente de produits, prestation de services	120 000
75	Autres produits de gestion	4 300 000
77	Produits exceptionnels	10 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	868 379
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 317 495
TOTAL DES RECETTES		6 615 874

INVESTISSEMENT

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
13	Subventions d'investissement reçues	11 150
16	Emprunts et dettes assimilés	2 259 810
20	Immobilisations incorporelles	30 000
21	Immobilisations corporelles	160 640
23	Immobilisations travaux	25 410 079
27	Autres immobilisations financières	2 000
020	Dépenses imprévues	300 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 317 495
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	159 700
TOTAL DES DÉPENSES		29 650 874

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	8 908 541
10	Affectation de résultat	2 500 000
13	Subventions d'investissement reçues	3 638 346
16	Emprunts et dettes assimilés	10 515 918
27	Autres immobilisations financières	9 700
021	Virement de la section de fonctionnement	1 651 974
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 266 695
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	159 700
TOTAL DES RECETTES		29 650 874

BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE**FONCTIONNEMENT**

COMPTE	INTITULÉS	Budget 2022
011	Charges à caractère général	5 250 200
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000
65	Autres charges de gestion courante	25 000
66	Charges financières	18 217
67	Charges exceptionnelles	71 000
014	Atténuation de produits	700 000
022	Dépenses imprévues	397 964
023	Virement à la section d'investissement	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 685
TOTAL DES DEPENSES		6 601 066

COMPTE	INTITULÉS	Budget 2022
70	Vente de produits finis, prestation de services	5 685 100
75	Autres produits de gestion	2 000
77	Produits exceptionnels	500 600
002	Excédent de fonctionnement reporté	413 366
TOTAL DES RECETTES		6 601 066

INVESTISSEMENT

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	139 000
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	230 235
23	Immobilisations en cours	109 751
020	Dépenses imprévues	20 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 000
TOTAL DES DÉPENSES		499 986

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	238 301
021	Virement de la section fonctionnement	0
10	Affectation	0
16	Emprunts et dettes assimilés	132 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 685
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 000
TOTAL DES RECETTES		499 986

BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**FONCTIONNEMENT**

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
011	Charges à caractère général	3 389 200
012	Charges de personnels et frais assimilés	41 000
65	Autres charges de gestion courante	226 729
66	Charges financières	9 209
67	Charges exceptionnelles	294 000
014	Atténuation de produits	300 000
022	Dépenses imprévues	259 000
023	Virement à la section d'investissement	38 715
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 284
TOTAL DES DEPENSES		4 647 137

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
70	Vente de produits finis, prestations de services	2 846 000
75	Autres produits de gestion courante	500
77	Autres produits exceptionnels	190 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 610 637
TOTAL DES RECETTES		4 647 137

INVESTISSEMENT

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
16	Capital d'emprunt	27 351
20	Dépenses imprévues	14 000
21	Immobilisations corporelles	201 985
TOTAL DES DEPENSES		243 336

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	95 337
16	Emprunts et dettes assimilés	20 000
021	Virement de la section de fonctionnement	38 715
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 284
TOTAL DES RECETTES		243 336

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**FONCTIONNEMENT**

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
011	Charges à caractère général	1 773 500
65	Autres charges de gestion courante	808 500
67	Charges exceptionnelles	27 557
022	Dépenses imprévues	100 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 438
TOTAL DES DEPENSES		2 714 995

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
70	Vente de produits finis, prestations de services	690 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 024 995
TOTAL DES RECETTES		2 714 995

INVESTISSEMENT

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
21	Immobilisations corporelles	130 124
020	Dépenses imprévues	5 000
TOTAL DES DEPENSES		135 124

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	129 686
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 438
TOTAL DES RECETTES		135 124

BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ**FONCTIONNEMENT**

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
011	Charges à caractère général	6 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000
65	Autres charges de gestion courante	125 398
022	Dépenses imprévues	8 000
TOTAL DEPENSES		140 398

Comptes	INTITULÉS	Budget 2022
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	16 000
74	Dotations, subventions et participations	3 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	121 398
TOTAL RECETTES		140 398

Le Comité vote :

- À l'unanimité des membres présents, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Principal
- À la majorité (144 voix pour et 3 abstentions), les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé
- À l'unanimité des membres présents, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé
- À l'unanimité des membres présents, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Régie Eau Potable
- À l'unanimité des membres présents, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Régie Assainissement Collectif
- À l'unanimité des membres présents, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif
- À l'unanimité des membres présents, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Solidarité

10. Modification de la délibération sur les règles de financement des équipements

Le Comité du 25 novembre dernier a modifié certains termes de la délibération relative aux règles de financement des équipements. Depuis, les services techniques du Syndicat ont constaté, lors du montage financier de certains dossiers, des difficultés dans la répartition au prorata entre les différents financeurs. Il a été proposé à l'Assemblée de modifier certains termes concernant les travaux d'assainissement collectif et principalement le point relatif à l'extension de réseau pour urbanisation avec immeubles déjà existants. Les modifications proposées sont les suivantes :

Nature des travaux ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FINANCEURS		
	EAU47	COLLECTIVITES	AUTRES
9 8- Extension de réseau pour avec urbanisation mais avec des terrains à urbaniser et immeubles déjà existants sous Maîtrise d'Ouvrage publique ou Déléguée ou Privée	Au prorata des immeubles surfaces existantes à desservir	Au prorata des immeubles surfaces à créer	Au prorata des immeubles surfaces à créer

Il est précisé que la délibération n°21_065_C du 25/11/2021 est annulée et remplacée par celle-ci.

- Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, les modalités de financement des équipements publics (ou destinés à le devenir) selon la modification proposée.

11. Exonération des pénalités de retard à appliquer à l'entreprise MIRALUVER dans le cadre du marché public : construction du bâtiment de la Régie d'Exploitation EAU47 à Casteljaloux – lot n° 5

Dans le cadre des travaux de construction du bâtiment de la Régie EAU47 à Casteljaloux, l'entreprise MIRALUVER a été attributaire du lot n° 5 « menuiseries aluminium » fournitures et poses intérieure et extérieure pour un montant de 77 732,07 € HT (marché 12 lots notifié le 7/11/2019).

À l'issue de la pose des menuiseries extérieures, il a été constaté que celles-ci ne respectaient pas la norme NF DTU 36.5. Il a été demandé à MIRALUVER de trouver une solution de mise en conformité dans un délai défini. Ce défaut de fabrication a engendré un retard dans l'avancement des travaux.

Aucune solution technique n'ayant pu être trouvée, l'entreprise a été contrainte de faire fabriquer de nouvelles menuiseries et de procéder à une nouvelle pose. De ce fait, les délais d'exécution impartis n'ont pas pu être respectés. Le nombre de jours de retard constaté a été établi à 121 jours pour un montant d'indemnité de retard s'élevant à 18 150 € HT (150 €/j).

Cette société s'est retrouvée en difficulté financière suite à une mise en redressement judiciaire durant le chantier. Il a donc été proposé à l'Assemblée de ne pas appliquer les pénalités de retard à la société MIRALUVER afin de ne pas mettre plus en difficulté cette entreprise au vu de la conjoncture actuelle.

Un élu souhaite savoir si les travaux ont bien été effectués et quel en était le montant. Le responsable de la régie indique que les travaux ont bien été réalisés pour un montant de 56 000 € HT environ.

- Le Comité décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas appliquer à l'entreprise MIRALUVER les pénalités de retard d'un montant de 18 150 € HT.

12. Transferts de compétences à compter du 1^{er} janvier 2022 – Mise à jour des Statuts et du Règlement Intérieur EAU47

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la communauté de communes de la Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (PAPS), a fusionné avec l'Agglomération d'Agen. La PAPS avait retransféré les compétences eau et assainissement (collectif et non collectif) de ses 13 communes membres à EAU47. L'Agglomération d'Agen, par délibération du 17 mars 2022, a sollicité le Syndicat pour retransférer ces mêmes compétences à EAU47. Cependant, il est noté dans cette délibération que l'Agglomération d'Agen sollicitera de la CDCI (Coopération Départementale de Coopération Intercommunale) son retrait du Syndicat au 1^{er} janvier 2023.

Il a demandé au Comité syndical de se prononcer sur ce transfert et sur la mise à jour des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat EAU47, et notamment la liste des communes membres du Syndicat EAU47 comme annexée à la note d'information.

De nombreux échanges sont intervenus avec les services de la Préfecture de Lot-et-Garonne concernant la procédure à adopter dans le cas d'une fusion entre deux EPCI et notamment sur les modalités réglementaires pour la continuité du service sur les compétences eau potable et assainissement des 13 communes de l'ex PAPS. Il avait été acté qu'une délibération devait être prise par l'Agglomération d'Agen pour la délégation de compétence au Syndicat EAU47 pour une partie du territoire de l'Agglomération d'Agen (13 communes de la PAPS). De plus, le Comité Syndical devait par la suite prendre une délibération pour se prononcer sur l'acceptation de cette délégation des compétences eau potable et assainissement pour les 13 communes de l'ex PAPS.

C'est pourquoi, lors du Comité Syndical, il a été porté à l'ordre du jour le transfert des compétences à compter du 1^{er} janvier 2022 par l'Agglomération d'Agen sur les communes de l'ex PAPS.

Pendant la présentation de ce point, le Directeur a rappelé que lors des échanges avec l'Agglomération d'Agen au sujet de ce re transfert, il avait été également question de mettre en place un schéma directeur de ressource en eau sur le Lot et Garonne et principalement pour l'Agglomération avec la Garonne. Ainsi, l'Agglomération d'Agen laissait les compétences eau et assainissement des ex communes de la PAPS à EAU47 pendant 2-3 ans, le temps que le schéma directeur rende ses conclusions.

Après discussion et nombreuses interrogations de l'assemblée sur la pertinence d'exercer ces compétences sur une durée n'excédant pas quelques mois alors que l'ensemble de la programmation de travaux sur le territoire EAU47 nécessite une charge non négligeable pour les services du Syndicat, la majorité des élus présents a refusé la demande de transfert de l'Agglomération d'Agen au 1^{er} janvier 2022.

Or, suite à une demande de précisions de la part des services du Syndicat EAU47 sur la rédaction de la délibération, la Préfecture de Lot et Garonne par courrier du 14 avril 2022 est revenue sur les indications intervenues les semaines passées concernant la procédure et a informé le Syndicat que suite à la fusion de l'Agglomération d'Agen et de la PAPS « le mécanisme de représentation-substitution s'appliquait automatiquement à la date de la fusion. L'Agglomération d'Agen issue de la fusion s'était substituée de fait aux 13 communes de l'ancienne CC PAPS au sein du Syndicat EAU 47 pour les compétences eau et assainissement et qu'elles devaient être exercées par le syndicat EAU47 par transfert de la CA en représentation-substitution de ces communes. De plus, ni l'article L5216-7 du CGCT, ni aucune autre disposition, ne permet à l'organe délibérant du syndicat mixte de s'opposer à cette disposition qui intervient de plein droit ».

Cette délibération n'a donc pas été transmise aux services de la Préfecture.

Les fonctions occupées précédemment par les délégués de l'ex PAPS restent inchangées. Les délégués qui ont été modifiés par l'Agglomération d'Agen (les titulaires de Beauville et Saint Martin de Beauville et les suppléants de Puymirol et Saint Martin de Beauville) seront installés lors du prochain Comité Syndical.

Un mail d'information a été adressé à l'ensemble des élus en date du 21 avril 2022.

13. Installation des délégués à diverses instances :

Pour divers motifs (décès, démissions, ...) certains délégués ont été remplacés par les collectivités adhérentes et désignés par leurs organes délibérants et notamment les Bastides en Haut Agenais Périgord le 10 mars 2022.

Il a été procédé à l'installation au sein du Comité Syndical EAU47 des déléguées suivantes :

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
Déviillac	Andrée AUVRAY (titulaire) Béatrice GABRIELLE (suppléante)	Béatrice GABRIELLE (titulaire) Jocelyne PAUTRAT (suppléante)

Les nouveaux délégués ne prendront leur fonction qu'une fois le caractère exécutoire des délibérations acquis.

Par ailleurs, suite au retrait du Syndicat des Eaux de Garonne Gascogne (ex Syndicat de Cocumont) validé par l'arrêté préfectoral du 21 mars 2022, l'assemblée est informée que les délégués de ce Syndicat ne siègeront plus :

- M. Jean-Marie BAZAS : au Comité syndical
- M. Pierre GRANGE : au Comité et au Bureau syndicaux

La composition du Comité et du Bureau sera donc modifiée en conséquence, en fonction des délibérations prises ci-dessus.

- **Le Comité installe, à l'unanimité des membres présents, Mesdames Béatrice GABRIELLE (titulaire) et Jocelyne PAUTRAT (suppléante) pour représenter la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord au sein du Comité Syndical EAU47.**

14. Désignation du Directeur de la Régie d'Exploitation d'EAU47

Comme prévu par les Statuts de la Régie dans son article 8, le Directeur est désigné par le Comité Syndical après avis du Conseil d'Exploitation et nommé par Madame la Présidente.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47 réuni le 8 mars 2022 a validé la désignation de Monsieur Gérard PÉNIDON.

Le Comité Syndical a donc été amené à valider la désignation de Monsieur Gérard PÉNIDON comme Directeur de la Régie d'Exploitation d'EAU47, il est toutefois précisé que cette nomination se fera sans condition de rémunération.

- **Le Comité désigne, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Gérard PENIDON Directeur de la Régie d'Exploitation EAU47 et précise qu'aucune condition de rémunération ne sera assortie à cette nomination.**

POUVOIR ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 2 février 2022 :

- 22_007_D Avenant convention d'occupation du domaine public par l'opérateur commune de SOS, 2-févr.-22
- 22_008_D AEP Servitude de passage de canalisation commune de ALLEZ ET CAZENEUVE, 2-févr.-22
- 22_009_D Servitude de passage de canalisation commune de ALLEZ ET CAZENEUVE et STE COLOMBE DE VILLENEUVE, 2-févr.-22
- 22_010_D Servitude de passage de canalisation commune de DURAS, 2-févr.-22
- 22_011_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de LAVARDAC pour un montant de 522,52 €, 3-févr.-22
- 22_012_D Servitude de passage de canalisation commune de PAULHIAC, 3-févr.-22
- 22_013_D Servitude de passage de canalisation commune de PAULHIAC, 3-févr.-22
- 22_014_D Attribution d'une subvention à l'Association « POUR MONVIEL ET SIKASSO » pour le projet de réalisation d'un forage, de l'installation d'une pompe solaire et d'un château d'eau pour la population du quartier de Bèlèkan de Kimparana au Mali, 27-janv.-22

- 22_015_D Attribution d'une subvention à l'Association « POMPIERS SOLIDAIRES » pour leur projet de réalisation de 4 forages, réhabilitation de 2 forages et construction de 37 latrines double dans le cadre du Programme Eau, Hygiène, Assainissement au bénéfice de la population vulnérable de la préfecture du Haho au Togo, 27-janv.-22
- 22_016_D Attribution d'une subvention à l'Association « UNE GOUTTE D'EAU » pour l'A.D.R.A.R. pour le projet d'alimentation en eau potable et la construction de latrines pour l'école d'Antsirabe à Madagascar., 27-janv.-22
- 22_017_D Attribution d'une subvention à l'Association « JEKAFO » pour le projet de construction de 3 forages avec pompe manuelle dans le Cercle de Bankass et Koro, Région de Mopti en zone sahélienne du Pays Dogon au Mali, 27-janv.-22
- 22_018_D Convention technique et financières pour des travaux d'extension du réseau sur la commune de LE LAUSSOU, 15-févr.-22
- 22_019_A Délégations de signatures en cas d'absence ou d'empêchement du DGS aux Directeurs Adjoins et aux Responsables des Services Techniques et Administratifs, 15-févr.-22
- 22_020_D Cession parcelle commune de CASTELJALOUX, 8-mars-22
- 22_021_D Attribution du marché de travaux n°21040 Renouvellement des postes de refoulement et du réseau Assainissement Eaux Usées sur les communes de Port-Sainte-Marie et Saint-Laurent - Territoire SUD DU LOT, 23-févr.-22
- 22_022_D Attribution du marché de travaux n°21041 Assainissement Eaux Usées - Réhabilitation du réseau de l'avenue de la Gare - Commune de PENNE D'AGENAIS, 1-mars-22
- 22_023_D Accord dégrèvement usager Lamontjoie 265,52 €, 7-mars-22
- 22_024_D Accord dégrèvement usager Nérac 40,85 €, 7-mars-22
- 22_025_D Accord dégrèvement usager FIEUX 103,98 €, 7-mars-22
- 22_026_D Accord dégrèvement usager CASTELJALOUX 78,06 €, 7-mars-22
- 22_027_D Accord dégrèvement usager de CASTELJALOUX 415,78 €, 7-mars-22
- 22_028_D Attribution du marché de travaux n° 22001 pour le Renouvellement des réseaux (Groupe 1 : Assainissement - Groupe 2 : Eau potable) dans le bourg de la commune de SAUMEJAN sur le Territoire Porte des Landes, 15-mars-22
- 22_029_D Attribution du marché de travaux n°21017 Création d'un ouvrage de stockage-restitution - Commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot - Territoire Lot Amont 47, 15-mars-22

Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 1^{er} mars 2022 :

- 22_001_B Avenant n°1 à la convention de vente d'eau en gros entre Damazan-Buzet et Vianne, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_002_B Avenant n°1 à la convention de vente d'eau entre l'Albret (Bruch) et l'Agglomération d'Agen (Eau de Garonne), 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_003_B Avenant n°1 à la convention de vente d'eau entre l'ALBRET (Bruch) et le SUD DU LOT, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_004_B Convention de vente d'eau en gros entre le Villeneuveois et le Nord du Lot et le Sud du Lot, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_005_B Création d'un poste de Rédacteur Principal 2ème classe, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_006_B Modification de la délibération sur le Compte Épargne Temps, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_007_B Modification du RIFSEEP, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_008_B Révision de la grille de revalorisation salariale pour les salariés de droit privé, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_009_B Création d'un poste de chargé de mission en CDD – Étude du schéma directeur départemental de ressource et d'alimentation en eau potable, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_010_B Demandes de subventions, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_011_B Demande de dégrèvement sur la commune de Nérac, 1-mars-22, accord à l'unanimité

- 22_012_B Demande de dégrèvement sur la commune de Lamontjoie, 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_013_B Convention technique et financière avec l'État pour des travaux de modification et de déplacement des réseaux d'eau potable dans le cadre de l'aménagement de la RN21 – sur la section « déviation de La Croix Blanche-Monbalen », 1-mars-22, accord à l'unanimité
- 22_014_B Demande de prise en charge de travaux d'assainissement non collectif sur la commune de Fumel, 1-mars-22, accord à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 45.

Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :
Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide. rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.

La secrétaire de séance



Madame Françoise LABORDE

Réunion du COMITÉ SYNDICAL

Jeudi 31 mars 2022

FINANCES

- Constitution d'une provision pour risques (Contentieux CACG)
- Reprise des résultats des syndicats : Nord Séoune, Damazan Buzet et Xaintrailles Montgaillard
- Montant de la RMDP 2022 pour la Régie EAU47
- Affectation du bâtiment de la Régie EAU47 situé à Casteljaloux, du budget annexe régie Eau Potable au budget annexe Assainissement Collectif
- Remboursement au budget régie Eau Potable de la part « collectivité » de la convention de fourniture d'eau en gros pour l'alimentation des communes de l'Agglomération d'Agen et du Syndicat EAU47
- Approbation des Comptes administratifs 2021
- Approbation des Comptes de gestion 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote des Mouvements Inter-Budgets 2022 et des Budgets primitifs 2022
- Modification de la délibération sur les règles de financement des équipements

MARCHÉS PUBLICS

- Exonération des pénalités de retard à appliquer à l'entreprise MIRALUVER dans le cadre du marché public : construction du bâtiment de la Régie d'Exploitation EAU47 à Casteljaloux – lot n° 5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Transferts de compétences à compter du 1^{er} janvier 2022 – Mise à jour des Statuts et du Règlement Intérieur EAU47
- Installation des délégués à diverses instances
- Désignation d'un Directeur de la Régie d'Exploitation EAU47

QUESTIONS DIVERSES

 Nomination SECRÉTAIRE DE SÉANCE

 Approbation PROCÈS-VERBAL DU 01/03/22



FINANCES

1. Constitution d'une provision pour risques (Contentieux CACG)

Contentieux en cours avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) concernant la tarification de la fourniture d'eau.

- **Le montant de la provision à constituer est de 600 000 €**

Elle a été calculée sur la base des factures de fourniture d'eau non payées à ce jour.

2. Reprise des résultats des syndicats Nord Séoune, Damazan-Buzet & Xaintrailles-Montgaillard

Budget annexe Eau Potable Mutualisé

Fonctionnement	Recettes en € au 002	
	Article	Total Budget
Syndicat Nord Séoune	002	+ 642,07
Syndicat Damazan-Buzet	002	+ 466 730,57
Syndicat Xaintrailles-Montgaillard	002	+ 13 494,85
TOTAL		+ 480 867,49

Investissement	Dépenses en € au 001	
	Article	Total Budget
Syndicat Nord Séoune	001	41 209,85
Syndicat Damazan-Buzet	001	- 98 731,16
Syndicat Xaintrailles-Montgaillard	001	+ 10 089,16
TOTAL		- 47 432,15

2. Reprise des résultats des syndicats Nord Séoune, Damazan-Buzet & Xaintrailles-Montgaillard

Budget annexe Assainissement Collectif Mutualisé

Fonctionnement	Recettes en € au 002	
	Article	Total Budget
Syndicat Nord Séoune	002	+ 642,06
TOTAL		+ 642,06

Investissement	Dépenses en € au 001	
	Article	Total Budget
Syndicat Nord Séoune	001	+ 41 209,84
TOTAL		+ 41 209,84

Budget annexe Assainissement Non Collectif

Fonctionnement	Recettes en € au 002	
	Article	Total Budget
Syndicat Damazan-Buzet	002	+ 179 628,76
TOTAL		+ 179 628,76

3. Montant de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) Régie EAU47

La RMDP fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Les RMDP 2022 de l'eau potable et de l'assainissement sont fixées selon les valeurs suivantes :

- **RMDP AEP = 1 639 495 € H.T.**
- **RMDP AC = 1 109 734 € H.T.**

Concernant les territoires gérés en DSP, la RMDP et les modalités de son évolution sont prévues dans chacun des contrats.

4. Affectation du bâtiment de la Régie situé à Casteljaloux au budget annexe régie Assainissement Collectif

Il est proposé d'affecter le bâtiment situé à Casteljaloux au budget annexe régie Assainissement Collectif.

Le coût de construction de ce bâtiment est estimé à 1 164 536 € HT.

L'affectation implique également :

- Le transfert des diverses charges liées à son fonctionnement (électricité, eau,...)
- Le remboursement de la TA et de la redevance archéologique (32 421 €)
- L'affectation de l'emprunt (1 094 000 €)
- Le remboursement des annuités d'emprunts déjà payées

5. Remboursement au budget régie Eau Potable de la part « collectivité » de la convention de VEG entre l'AA et le Syndicat EAU47



La convention de fourniture de VEG prévoit :

- une part due aux exploitants qui fournissent l'eau,
- et une part « collectivité » due aux collectivités par les exploitants pour supporter les investissements et amortissements.

La part « collectivité » revenant à l'AA et à EAU47 est fixée à **0,10 € HT / m³**.

La part « collectivité » doit être supportée par le budget Eau Potable mutualisé or, pour les années 2021 et 2022, cette part a été réglée par le budget régie Eau Potable.

Il est proposé que le budget mutualisé Eau Potable rembourse au budget annexe Régie Eau Potable cette part « collectivité » soit :

- **Pour 2021 : 103 630,88 €**
- **Pour 2022 : environ 83 120 € (montant estimatif)**

CA 2021 et Budgets 2022

Approbation des Comptes Administratifs 2021

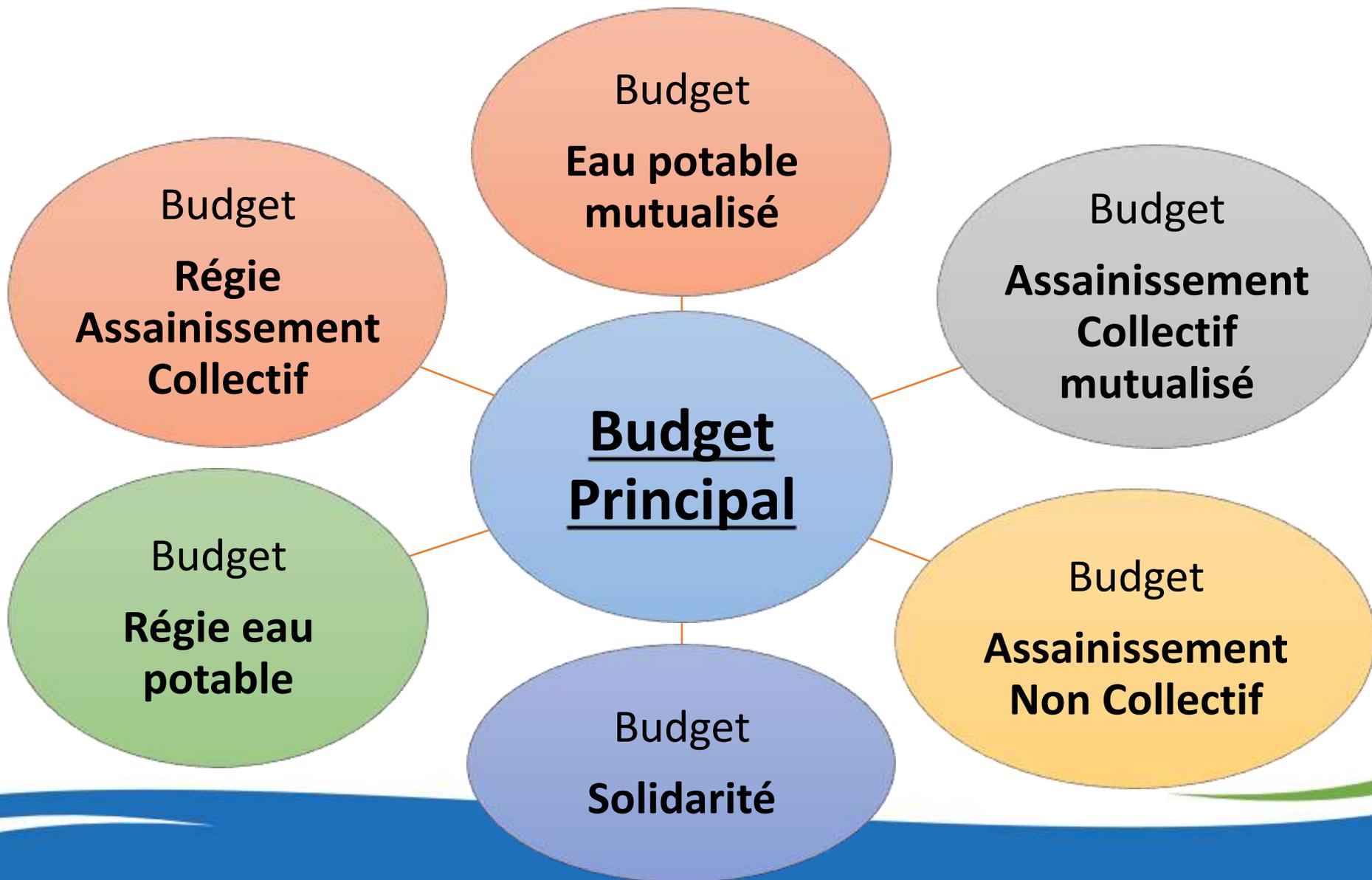
Approbation des Comptes de Gestion 2021

Affectation des résultats 2021

Vote des Mouvements Inter-Budgets (MIB) 2022

Vote des Budgets Primitifs 2022

Structure budgétaire d'EAU 47



BUDGET PRINCIPAL EAU47

L'assemblée doit délibérer séparément sur les sujets suivants :

- 1. Approbation des Comptes Administratifs 2021**
(hors présence de la Présidente)
& approbation des Comptes de Gestion 2021
=> concordance entre les CG et les CA confirmée
- 2. Affectation des résultats 2021**
- 3. Vote des Mouvements Inter-Budgets (MIB) 2022**
- 4. Vote des Budgets Primitifs 2022**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	5 428 939	4 534 816		948 766
RECETTES	5 428 939	4 774 851	708 731	
Résultats :		240 035	708 731	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021
DEPENSES	362 680	123 482		243 684	26 125
RECETTES	362 680	117 776	249 390		
Résultats :		- 5 706	249 390		

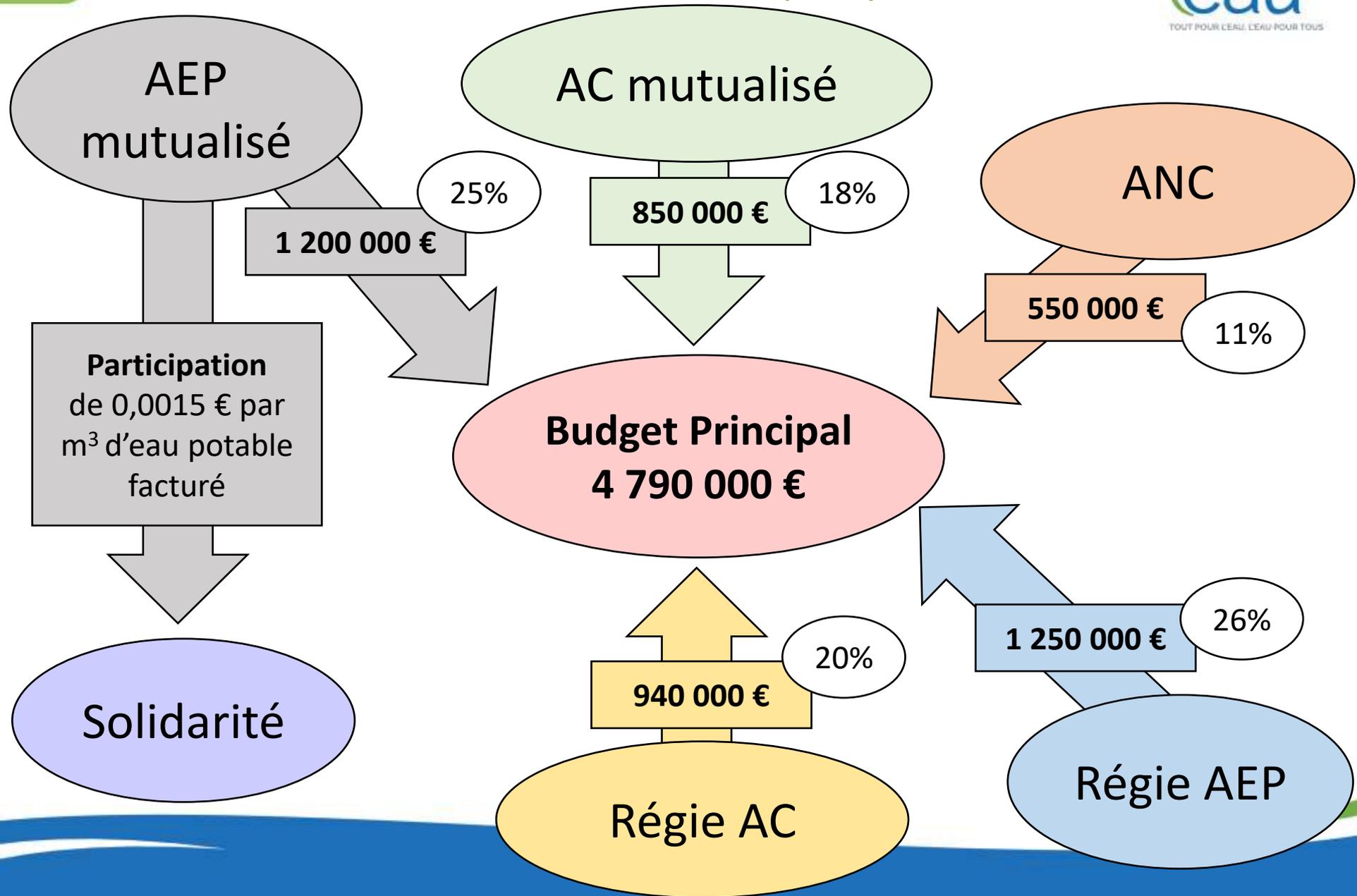
Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 234 329 €

Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 1 192 450 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CA 2021	948 765,75
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT Compte 002	948 765,75

LES MOUVEMENTS INTER-BUDGETS (MIB) 2022



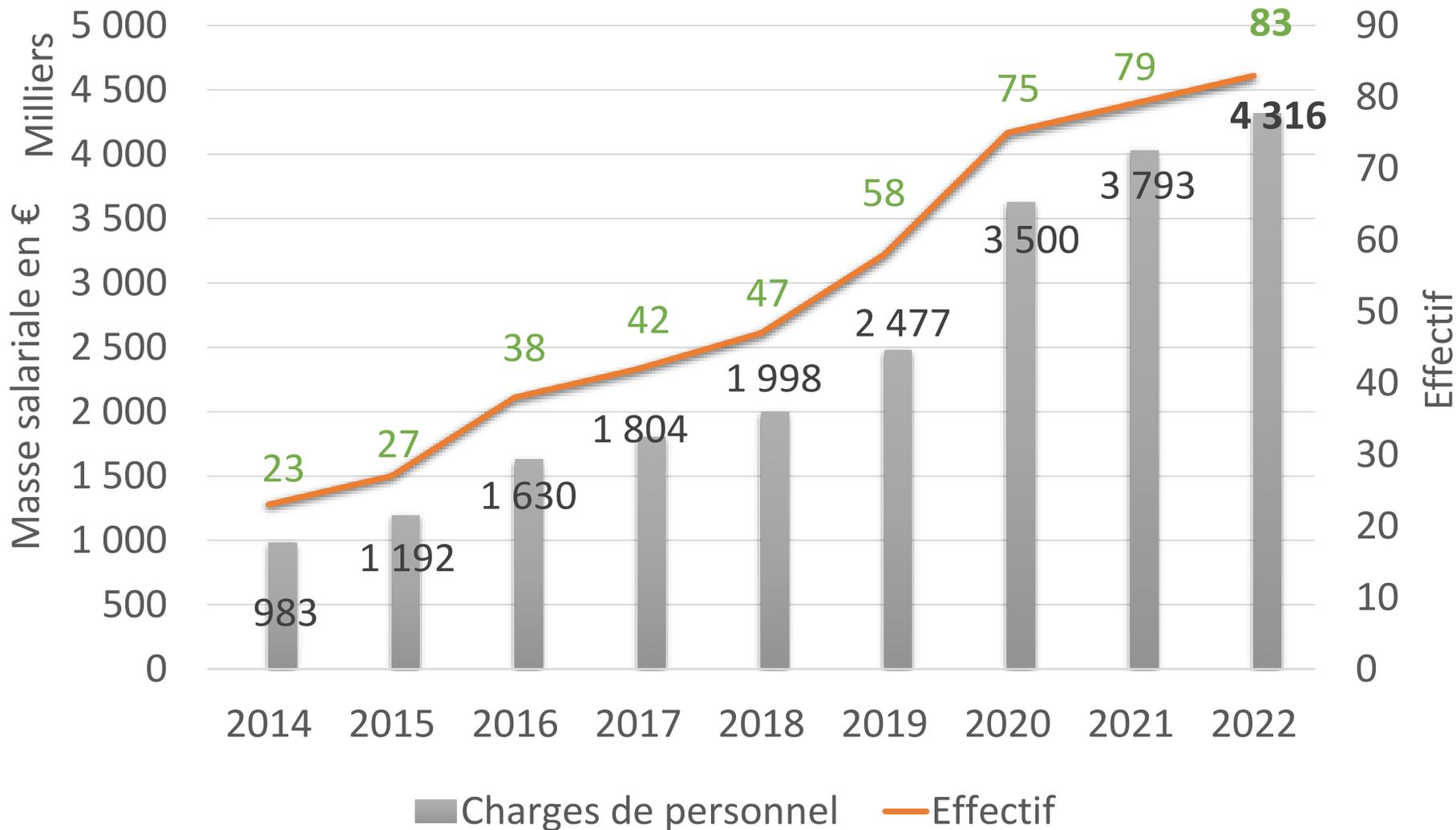
FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL



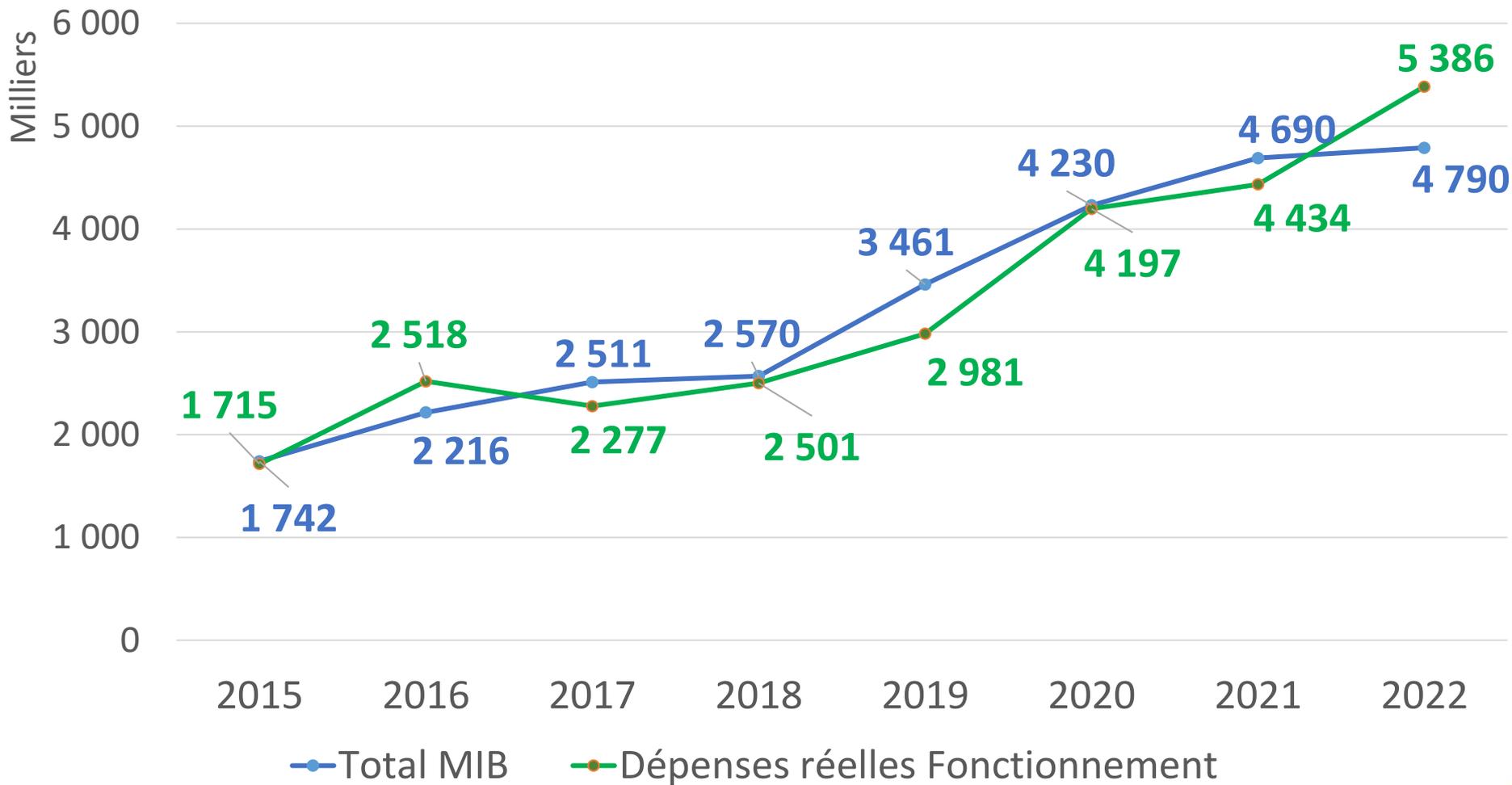
Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions 2022
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 029 147	546 989,11	971 000
012	Charges de personnel	4 040 000	3 792 983,36	4 316 000
65	Autres charges de gestion courante	99 100	91 781,42	96 600
66	Charges financières	2 271	2 269,07	2 109
67	Charges exceptionnelles	500	0	12 000
022	Dépenses imprévues	154 630	0	242 819
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0
042	Opérations d'ordre	103 291	100 792,92	110 140
TOTAL DES DEPENSES		5 428 939	4 534 815,88	5 750 668

Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions 2022
		Budget	Réalisé	
13	Atténuations de charges	1 000	45 427,12	1 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses (MIB,...)	4 690 208	4 696 535	4 790 000
74	Dotations, subventions et participations	29 000	32 170,43	10 903
75	Autres produits de gestion courante	0	137,37	0
77	Produits exceptionnels	0	580,63	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	708 731	708 731,08	948 765
TOTAL DES RECETTES		5 428 939	5 483 581,63	5 750 668

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)



INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

Comptes	Intitulés	RAR 2021	Propositions 2022	Total budget 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	0	19 170	19 170
20	Immobilisations incorporelles	0	52 000	52 000
21	Immobilisations corporelles	26 125	165 000	191 125
020	Dépenses imprévues	0	103 328	103 328
TOTAL DES DEPENSES		26 125	339 498	365 623

Comptes	Intitulés	RAR 2021	Propositions 2022	Total budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	0	243 683	243 683
10222	FCTVA	0	11 800	11 800
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	110 140	110 140
TOTAL DES RECETTES		0	365 623	365 623

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

L'assemblée doit délibérer séparément sur les sujets suivants :

- 1. Approbation des Comptes Administratifs 2021**
(hors présence de la Présidente)
& approbation des Comptes de Gestion 2021
=> concordance entre les CG et les CA confirmée
- 2. Affectation des résultats 2021**
- 3. Vote des Budgets Primitifs 2022**

BUDGET EAU POTABLE

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (en €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	16 477 040	7 267 051		10 142 172
RECETTES	16 477 040	11 875 937	5 533 287	
Résultats :		4 608 886	5 533 287	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	30 898 961	11 349 889	234 471	2 922 693
RECETTES	30 898 961	14 507 053		
Résultats :		3 157 164	- 234 471	

Restes à réaliser 2021
4 435 990
35 405
- 4 400 585

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 7 766 050 €

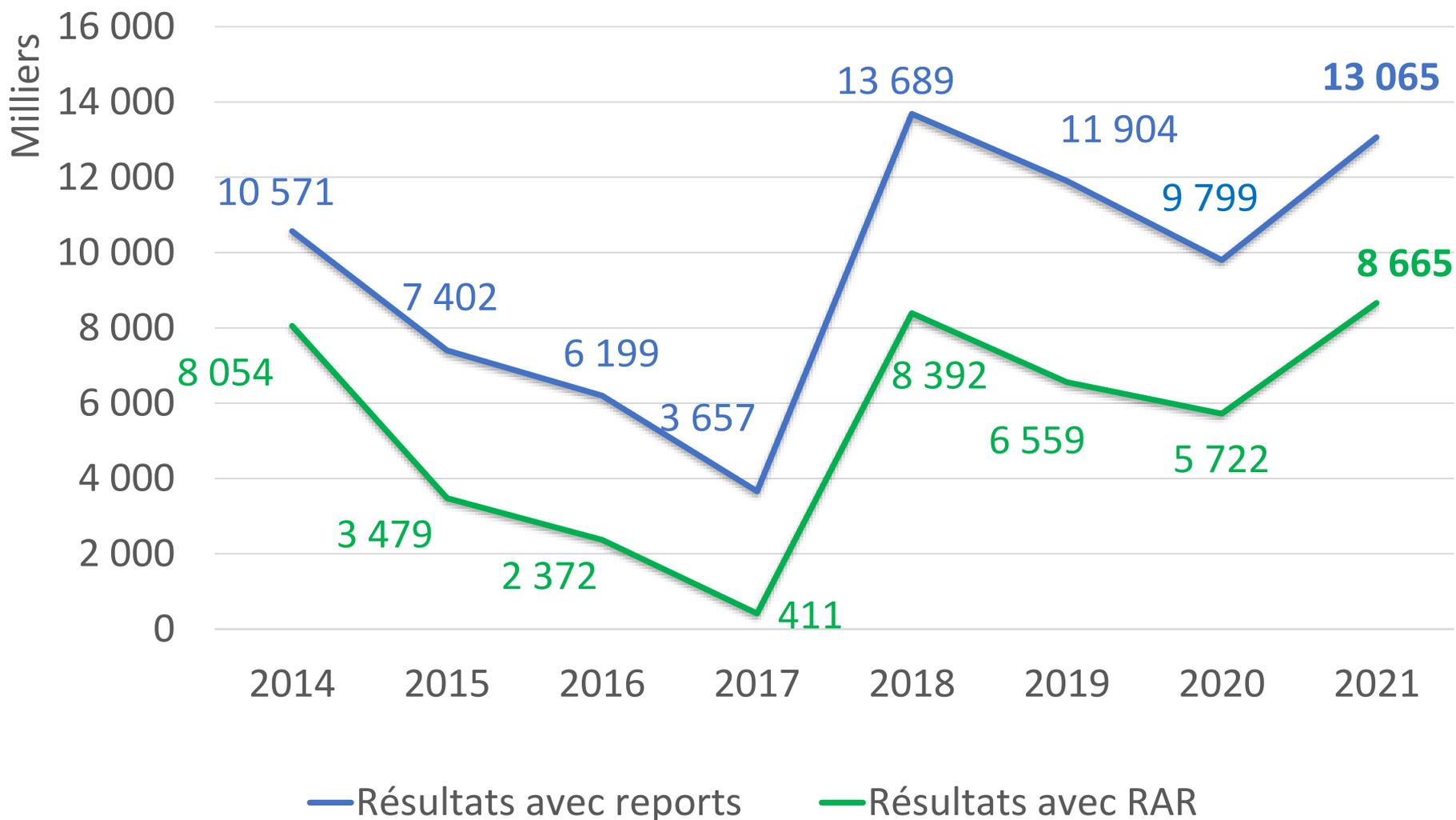
Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 13 064 865 €

BUDGET EAU POTABLE

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CA 2021	10 142 171,56
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT Compte 1068	4 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT Compte 002	5 642 171,56
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 1 477 891,53

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



FONCTIONNEMENT – Budget EAU



Comptes	INTITULÉS	Exercice 2021		Propositions Budget 2022
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 572 990	1 224 076,93	1 999 600
65	Autres charges de gestion courante	60 036	24 134,22	64 000
66	Charges financières	854 761	801 229,04	847 500
67	Charges exceptionnelles (<i>quitus DSP,...</i>)	151 000	61 237,15	555 000
68	Dotations aux provisions pour risques (CACG)	350 000	0	600 000
022	Dépenses imprévues	150 000	0	200 000
023	Virement à la section d'investissement	8 181 878	0	7 735 993
042	Opérations d'ordre	5 156 375	5 156 374,41	4 993 590
TOTAL DES DEPENSES		16 477 040	7 267 051	16 995 683

Comptes	INTITULÉS	Exercice 2012021		Propositions Budget 2022
		Budget	Réalisé	
70	Vente de produits finis, prestations de services	1 523 783	1 935 827,47	1 500 000
75	Autres produits de gestion courante (<i>RMDP</i>)	9 100 000	9 070 085,00	9 480 000
77	Produits exceptionnels (Pénalités,...)	0	69 186,15	56 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 533 286	6 014 153,76	5 642 171
042	Opérations d'ordre	319 971	319 970,43	317 512
TOTAL DES RECETTES		16 477 040	17 409 222,81	16 995 683

INVESTISSEMENT – Budget EAU



Comptes	INTITULÉS	RAR 2021	Propositions 2022	Total budget 2022
20	Immobilisations incorporelles (Frais d'insertion)	0	15 000	15 000
21	Immobilisations corporelles - Terrains	0	52 732	52 732
23	Immobilisations - Travaux	4 435 990	21 327 016	25 763 006
020	Dépenses imprévues	0	300 000	300 000
1641	Emprunts (Capital)	0	2 748 000	2 748 000
1678	Avances remboursables Agence de l'Eau	0	14 000	14 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	317 512	317 512
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	200 000	200 000
TOTAL DES DÉPENSES		4 435 990	24 974 260	29 410 250

Comptes	INTITULÉS	RAR 2021	Propositions 2022	Total budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	0	2 922 693	2 922 693
021	Virement de la section de fonctionnement	0	7 735 993	7 735 993
1068	Affectation du résultat	0	4 500 000	4 500 000
2762	Récupération de TVA	0	50 000	50 000
13	Subventions d'investissement reçues	35 405	120 000	155 405
16	Emprunts	0	8 852 569	8 852 569
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	4 993 590	4 993 590
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	200 000	200 000
TOTAL DES RECETTES		35 405	29 374 845	29 410 250

Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

2022 -2023

TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

EAU POTABLE – Montants estimés en € HT		
	2022	2023
ALBRET	3 032 480	862 000
BRAME	318 536	85 000
EAU47	13 662 763	15 300 000
GARONNE	42 840	97 800
LOT AMONT 47	386 720	198 000
NORD DU LOT	1 564 356	1 438 600
NORD DE MARMANDE	419 360	315 500
PORTE DES LANDES	3 149 253	1 253 500
SUD DU LOT	1 588 295	1 121 000
VILLENEUVOIS	1 651 134	1 472 660
TOTAUX PPI	25 815 737	22 144 060

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

L'assemblée doit délibérer séparément sur les sujets suivants :

1. **Approbation des Comptes Administratifs 2021**
(hors présence de la Présidente)
& approbation des Comptes de Gestion 2021
=> concordance entre les CG et les CA confirmée
2. **Affectation des résultats 2021**
3. **Vote des Budgets Primitifs 2022**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	6 204 841	4 002 960		3 368 380
RECETTES	6 204 841	6 861 763	509 577	
Résultats :		2 858 803	509 577	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021
DEPENSES	30 152 888	10 874 546	2 018 308	8 908 540	5 912 499
RECETTES	30 152 888	21 801 394			1 481 346
Résultats :		10 926 848	- 2 018 308		- 4 431 153

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 13 785 651 €

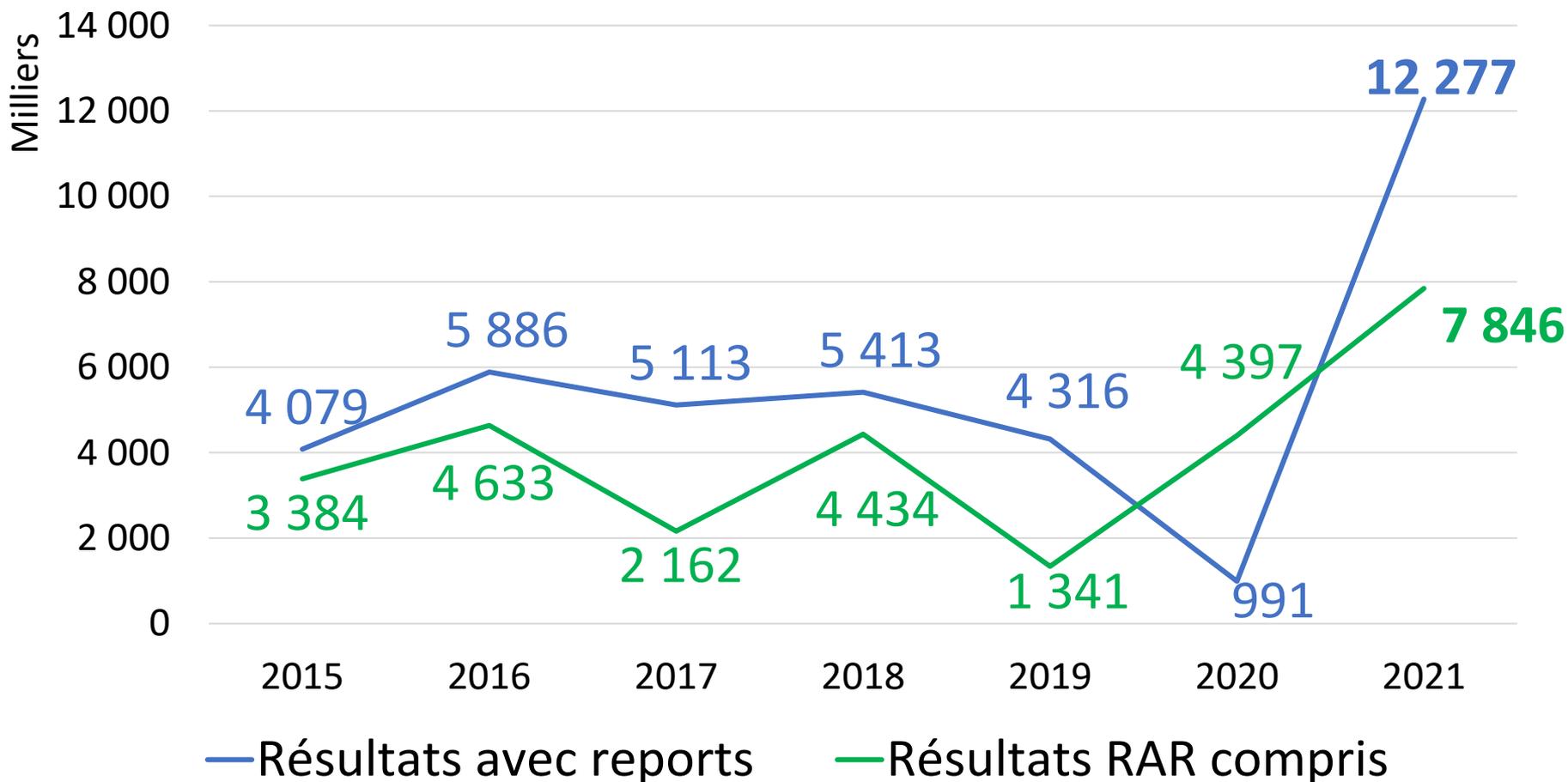
Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 12 276 920 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT - CA 2021	3 368 379,16
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT Compte 1068	2 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT Compte 002	868 379,16

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



Excédent d'investissement dû en grande partie aux emprunts réalisés en fin d'année pour compenser les dépenses d'investissement déjà engagées.

FONCTIONNEMENT Budget AC



Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions budget 2022
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 284 388	824 068,01	1 296 100
65	Autres charges de gestion courante	454 500	406 353,90	308 500
66	Charges financières	476 525	449 297,55	522 605
67	Charges exceptionnelles (<i>quitus DSP,...</i>)	160 300	45 852,98	420 000
022	Dépenses imprévues	100 000	0	150 000
023	Virement à la section d'investissement	1 449 508	0	1 651 974
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 279 620	2 277 388,05	2 266 695
TOTAL DES DÉPENSES		6 204 841	4 002 960,49	6 615 874

Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions budget 2022
		Budget	Réalisé	
70	Vente de produits finis, prestations de services	139 000	956 249,51	120 000
74	Subventions d'exploitation (<i>primes épuration</i>)	0	305 619,00	0
75	Redevances versées par délégataires (<i>RMDP</i>)	4 228 904	4 195 950,00	4 300 000
77	Produits exceptionnels	0	75 945,54	10 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	509 577	510 219,21	868 379
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 327 360	1 327 356,39	1 317 495
TOTAL DES RECETTES		6 204 841	7 371 339,65	6 615 874

INVESTISSEMENT Budget AC



Comptes	Intitulés	RAR 2021	Propositions 2022	Total budget 2022
13	Subventions d'investissement reçues	0	11 150	11 150
20	Immobilisations incorporelles	0	30 000	30 000
2111	Immobilisations corporelles - Terrains	0	160 640	160 640
2313/15	Immobilisations - Travaux	5 912 499	19 497 580	25 410 079
020	Dépenses imprévues	0	300 000	300 000
1641	Capital des emprunts	0	2 090 000	2 090 000
1678	Avances remboursables Agence de l'Eau	0	166 515	166 515
1681	Autres emprunts	0	3 295	3 295
2762	Annulation TVA 2020	0	2 000	2 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	1 317 495	1 317 495
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	159 700	159 700
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		5 912 499	23 738 375	29 650 874

Comptes	Intitulés	RAR 2021	Propositions 2022	Total budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	0	8 908 541	8 908 541
021	Virement de la section de fonctionnement	0	1 651 974	1 651 974
1068	Affectation du résultat	0	2 500 000	2 500 000
2762	Récupération TVA	0	9 700	9 700
13	Subventions d'investissement reçues	1 481 346	2 157 000	3 638 346
16	Emprunts	0	10 515 918	10 515 918
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	2 266 695	2 266 695
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	159 700	159 700
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 481 346	28 169 528	29 650 874

Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

2022 - 2023

TOUJOURS POUR L'EAU. L'EAU POUR TOUS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Montants estimés en € HT		
	2022	2023
ALBRET	2 082 401	2 262 040
BRAME	1 290 383	152 000
GARONNE	329 106	479 000
LOT AMONT 47	7 317 486	1 780 000
NORD DU LOT	5 687 476	2 411 331
NORD DE MARMANDE	1 456 725	1 102 830
PORTE DES LANDES	5 267 182	1 893 200
SUD DU LOT	2 139 961	2 107 200
VILLENEUVOIS	Compétence non transférée	
TOTAUX PPI	25 570 720	12 187 601

BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

L'assemblée doit délibérer séparément sur les sujets suivants :

- 1. Approbation des Comptes Administratifs 2021**
(hors présence de la Présidente)
& approbation des Comptes de Gestion 2021
=> concordance entre les CG et les CA confirmée
- 2. Affectation des résultats 2021**
- 3. Vote des Budgets Primitifs 2022**

BUDGET RÉGIE EAU

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	6 928 632	6 523 154		413 366
RECETTES	6 928 632	5 726 537	1 209 983	
Résultats :		- 796 617	1 209 983	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	1 602 459	950 794		238 301
RECETTES	1 602 459	501 561	687 534	
Résultats :		- 449 233	687 534	

Restes à réaliser 2021
117 767
- 117 767

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : - 1 245 850 €

Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 651 667 €

BUDGET RÉGIE EAU POTABLE AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT - CA 2021	413 366,25
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT Compte 002	413 366,25

FONCTIONNEMENT Budget Régie AEP



COMPTE	INTITULES	Exercice 2021		Total Budget 2022
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	5 805 675	5 434 977,59	5 250 200
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	10 000
65	Autres charges de gestion courante	25 950	24 992,57	25 000
66	Charges financières	18 100	18 099,10	18 217
67	Charges exceptionnelles	136 000	129 650,97	71 000
014	Atténuation de produits	780 200	778 592,00	700 000
022	Dépenses imprévues	12 782	0	397 964
023	Virement à la section d'investissement	10 000	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert	139 925	136 841,47	128 685
TOTAL DES DEPENSES		6 928 632	6 523 153,70	6 601 066

COMPTE	INTITULES	Exercice 2021		Total Budget 2022
		Budget	Réalisé	
70	Vente de produits & prestat° de services	5 470 839	5 609 596,97	5 685 100
75	Autres produits de gestion	5 000	2 770,95	2 000
77	Produits exceptionnels	242 811	114 169	500 600
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 209 982	1 209 982,85	413 366
TOTAL DES RECETTES		6 928 632	6 936 519,95	6 601 066

INVESTISSEMENT Budget Régie AEU



Comptes	INTITULES	RAR 2021	Propositions 2022	Total budget 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	0	139 000	139 000
21	Immobilisations corporelles (<i>Travaux sur ouvrages ou bâtiments, matériel informatique,...</i>)	13 516	216 719	230 235
23	Immobilisations travaux (<i>Travaux et aménagements bâtiments régie</i>)	104 251	5 500	109 751
020	Dépenses imprévues	0	20 000	20 000
041	Opérations d'ordre	0	1 000	1 000
TOTAL DES DÉPENSES		117 767	382 219	499 986

Comptes	INTITULES	RAR 2021	Propositions 2022	Total budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	0	238 301	238 301
1641	Emprunt	0	132 000	132 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	128 685	128 685
041	Opérations d'ordre	0	1 000	1 000
TOTAL DES RECETTES		0	499 986	499 986

BUDGET ANNEXE

RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assemblée doit délibérer séparément sur les sujets suivants :

1. **Approbation des Comptes Administratifs 2021**
(hors présence de la Présidente)
& approbation des Comptes de Gestion 2021
=> concordance entre les CG et les CA confirmée
2. **Affectation des résultats 2021**
3. **Vote des Budgets Primitifs 2022**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	
DEPENSES	4 559 330	3 429 636		1 610 637	
RECETTES	4 559 330	3 635 752	1 404 521		
Résultats :		206 116	1 404 521		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021
DEPENSES	120 800	22 386		95 338	2 985
RECETTES	120 800	100 596	17 128		0
Résultats :		78 210	17 128		- 2 985

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 284 326 €

Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 1 705 976 €

BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT - CA 2021	1 610 637,87
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT Compte 002	1 610 637,87

Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions budget 2022
		Budget 2021	Réalisé	
011	Charges à caractère général	3 148 271	3 043 043,46	3 389 200
012	Charges de personnels et frais assimilés	20 500	6 895,74	41 000
65	Autres charges de gestion courante	983 055	15 604,96	226 729
66	Charges financières	0	0	9 209
67	Charges exceptionnelles	80 500	72 961,67	294 000
014	Atténuation de produits	250 000	236 534,00	300 000
022	Dépenses imprévues	19 332	0	259 000
023	Virement à la section d'investissement	802	0	38 715
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 870	54 595,83	89 284
TOTAL DES DEPENSES		4 559 330	3 429 635,66	4 647 137

Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions budget 2022
		Budget 2021	Réalisé	
70	Vente de produits finis, prestations de services	3 008 309	3 574 761	2 846 000
75	Autres produits de gestion courante	500	1 580,89	500
77	Autres produits exceptionnels	146 000	59 409,95	190 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 404 521	1 404 521,42	1 610 637
TOTAL DES RECETTES		4 559 330	5 040 273,53	4 647 137

Comptes	Intitulés	RAR 2021	Propositions nouvelles 2021	Total budget 2022
1641	Capital d'emprunt	0	27 351	27 351
21	Immobilisations corporelles (<i>Matériel d'exploitation , véhicule, matériel informatique,...</i>)	2 985	199 000	201 985
20	Dépenses imprévues	0	14 000	14 000
TOTAL DES DEPENSES		2 985	240 351	243 336

Comptes	Intitulés	RAR 2021	Propositions nouvelles 2021	Total budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	0	95 337	95 337
16	Emprunts et dettes assimilés	0	20 000	20 000
021	Virement de la section de fonctionnement	0	38 715	38 715
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	89 284	89 284
TOTAL DES RECETTES		0	243 336	243 336

BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assemblée doit délibérer séparément sur les sujets suivants :

- 1. Approbation des Comptes Administratifs 2021**
(hors présence de la Présidente)
& approbation des Comptes de Gestion 2021
=> concordance entre les CG et les CA confirmée
- 2. Affectation des résultats 2021**
- 3. Vote des Budgets Primitifs 2022**

ANC - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021(€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	2 494 796	750 258		2 024 996
RECETTES	2 494 796	1 043 811	1 731 443	
Résultats :		293 553	1 731 443	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	141 898	12 102		129 687
RECETTES	141 898	4 890	136 899	
Résultats :		- 7 212	136 899	

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 286 341 €

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 2 154 683 €

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
- CA 2021**

2 024 995,76

**AFFECTATION EN
INVESTISSEMENT
Compte 1068**

0

**REPRISE EN FONCTIONNEMENT
Compte 002**

2 024 995,76

Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions 2022
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 068 445	694 766	1 773 500
65	Autres charges de gestion courante	1 338 351	45 732,78	808 500
67	Charges exceptionnelles	27 000	4 868,94	27 557
022	Dépenses imprévues	56 000	0	100 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000	4 890,22	5 438
TOTAL DES DEPENSES		2 494 796	750 257,63	2 714 995

Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions 2022
		Budget	Réalisé	
70	Vente de produits finis, prestations de services	715 000	864 178,63	690 0000
77	Produits exceptionnels	0	3,25	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 779 796	1 731 442,75	2 024 995
002	Excédent SI Damazan Buzet	0	179 628,76	0
TOTAL DES RECETTES		2 494 796	2 775 253,39	2 714 995

Comptes	Intitulés	Propositions Budget 2022
21	Immobilisations corporelles	130 124
020	Dépenses imprévues	5 000
TOTAL DES DEPENSES		135 124

Comptes	Intitulés	Propositions Budget 2022
001	Excédent d'investissement reporté	129 686
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 438
TOTAL DES RECETTES		135 124

BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'assemblée doit délibérer séparément sur les sujets suivants :

- 1. Approbation des Comptes Administratifs 2021**
(hors présence de la Présidente)
& approbation des Comptes de Gestion 2021
=> concordance entre les CG et les CA confirmée
- 2. Affectation des résultats 2021**
- 3. Vote des Budgets Primitifs 2022**

BUDGET SOLIDARITÉ- RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	122 576	1 500		121 398
RECETTES	122 576	19 342	103 556	
Résultats :		17 842	103 556	

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 17 842 €

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 121 398 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

EXCÉDENT CA 2021
DE FONCTIONNEMENT **121 398,44**

AFFECTATION EN INVESTISSEMENT
COMPTE 1068 **0**

REPRISE EN FONCTIONNEMENT
COMPTE 002 **121 398,44**

Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions 2022
		Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère général	3 500	0	6 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000	0	1 000
65	Autres charges de gestion courante	110 818	1 500	125 398
022	Dépenses imprévues	7 238	0	8 000
TOTAL DEPENSES		122 556	1 500,00	140 398

Comptes	Intitulés	Exercice 2021		Propositions 2022
		Budget	Réalisé	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	16 000	17 303,01	16 000
74	Dotations, subventions et participations	3 000	2 039,04	3 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	103 556	103 556,39	121 398
TOTAL RECETTES		122 556	122 898,44	140 398

RECAPITULATIF DES CA 2021 en €



Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	4 534 816	5 483 582	123 482	367 166
Eau Potable mutualisé	7 267 051	17 409 224	11 584 360	14 507 053
Asst Collectif mutualisé	4 002 960	7 371 340	12 892 854	21 801 394
Régie Eau Potable	6 523 154	6 936 520	950 794	1 189 095
Régie Asst Collectif	3 429 636	5 040 273	22 386	117 724
Assainissement Non Collectif	750 258	2 775 254	12 102	141 789
Solidarité	1 500	122 898	0	0
TOTAUX	26 509 375	45 139 091	25 585 978	38 124 221
Résultat/section	18 629 716		12 538 243	
Résultat clôture	31 167 959			
RAR cumulés	- 8 978 615			
Résultats nets	22 189 344			

RECAPITULATIF DES BUDGETS 2022 en €



Budgets	Fonctionnement	Investissement
	Dépenses = Recettes	Dépenses = Recettes
Budget Principal	5 750 668	365 623
Eau Potable mutualisé	16 995 683	29 410 250
Asst Collectif mutualisé	6 615 874	29 650 874
Régie Eau Potable	6 601 066	499 986
Régie Asst Collectif	4 647 137	243 336
Assainissement Non Collectif	2 714 995	135 124
Solidarité	140 398	0
Total par section	43 465 821	60 305 193
Montant total budgets 2022	103 771 014	

10. Modification de la délibération sur les règles de financement des équipements

- Proposition d'annuler et remplacer la délibération n° 21_065_C du 25/11/2021 pour préciser :

Nature des travaux ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FINANCEURS		
	EAU47	COLLECTIVITES	AUTRES
9 - Extension de réseau pour avec urbanisation mais avec des terrains à urbaniser et immeubles déjà existants sous Maîtrise d'Ouvrage publique ou Déléguée ou Privée	Au prorata des immeubles surfaces existantes à desservir	Au prorata des immeubles surfaces à créer	Au prorata des immeubles surfaces à créer



TOU POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

MARCHÉS PUBLICS

11. Exonération des pénalités de retard à l'entreprise MIRALUVER

- Norme NF DTU 36.5 non respectée lors de la pose des menuiseries extérieures
- Demande à MIRALUVER de mettre en conformité dans un délai fixé
- Aucune solution technique appropriée trouvée
- Nécessité de faire refabriquer des menuiseries et procéder à leur pose
- Non respect des délais impartis, pénalités applicables :
 - **18 150 € HT pour 121 jours de retard constatés (150€ /j)**
 - **Mise en redressement de l'entreprise durant la procédure de marché**
 - **Proposition de dispense de l'application des pénalités de retard d'un montant de 18 150 € HT**



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Transferts de compétences à compter du 1^{er} janvier 2022 Mise à jour des Statuts et du Règlement Intérieur EAU47

- Délibération de l'Agglomération d'Agen du 17/03/2022 :
 - Transfert des compétences AEP et AC/ANC des 13 anciennes communes de la PAPS à EAU47
 - Désignation de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants
 - l'Agglomération d'Agen prévoit de solliciter la CDCI pour son retrait d'EAU47 au 1^{er} janvier 2023

Choix de l'Assemblée

• SOIT APPROBATION DU TRANSFERT

**Comité
31/03/22**

- L'AA se substitue à la PAPS
- Pas de modification de périmètre

**Com Ter
SUD DU
LOT
17/05/22**

- Pré-désignation VP
- Pré-désignations aux commissions thématiques

**Comité
23/06/22**

- Élection VP SL
- Désignations aux commissions thématiques

**Comité
début
2023**

- **Approbation ou refus du retrait de l'AA**
- Arrêté inter-préf. modification périmètre et Statuts EAU47

Choix de l'Assemblée

• SOIT REFUS DU TRANSFERT

**Comité
31/03/22**

- Modification du périmètre et Statuts EAU47
- Arrêté inter-pref

**Com Ter
SUD DU
LOT
17/05/22**

- Pré-désignation VP
- Pré-désignations aux commissions thématiques

**Comité
23/06/22**

- Élection VP SL
- Désignations aux commissions thématiques

13. Installation des délégués à diverses instances

Si approbation transfert Agglo Agen, pour le territoire du Sud du Lot

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
Beauville	Annie REIMHERR (titulaire) Cyril MALLETERRE (suppléant)	<u>Patrick ROUX (titulaire)</u> <u>Cyril MALLETERRE (suppléant)</u>
Blaymont	Patrice LALO (titulaire) Maryse FONTAINE (suppléante)	<u>Patrice LALO (titulaire)</u> <u>Maryse FONTAINE (suppléante)</u>
Cauzac	Valérie NODON DE MONBARON (titulaire) Denis MAUREL (suppléant)	<u>Valérie NODON DE MONBARON (titulaire)</u> <u>Denis MAUREL (suppléant)</u>
Dondas	Serge BERTHOUMIEUX (titulaire) Laurianne AUSTRUY (suppléante)	<u>Serge BERTHOUMIEUX (titulaire)</u> <u>Laurianne AUSTRUY (suppléante)</u>
Engayrac	Olivier AILLET (titulaire) Jean-Jacques GARCON (suppléant)	<u>Olivier AILLET (titulaire)</u> <u>Jean-Jacques GARCON (suppléant)</u>
La Sauvetat de Savères	Jean-Louis TONICELLO (titulaire) David ALEXIS (suppléant)	<u>Jean-Louis TONICELLO (titulaire)</u> <u>David ALEXIS (suppléant)</u>
Puymirol	Jean-Louis COUREAU (titulaire) Damien TREBOSC (suppléant)	<u>Jean-Louis COUREAU (titulaire)</u> <u>Jean-Marie MARCHAND (suppléant)</u>
Saint Jean de Thurac	Guy GRIALOU (titulaire) Claude CRISTOFOLI (suppléant)	<u>Guy GRIALOU (titulaire)</u> <u>Claude CRISTOFOLI (suppléant)</u>
Saint Martin de Beauville	Cédric TUFFAL (titulaire) Françoise LE DU (suppléante)	<u>Thierry VALETTE (titulaire)</u> <u>Cédric TUFFAL (suppléant)</u>
Saint Maurin	Jean-Paul BARREAU (titulaire) Gabriel GOUDEZEUNE (suppléant)	<u>Jean-Paul BARREAU (titulaire)</u> <u>Gabriel GOUDEZEUNE (suppléant)</u>
Saint Romain le Noble	Aurore MOLIÉ (titulaire) Benjamin MENOUE (suppléant)	<u>Aurore MOLIÉ (titulaire)</u> <u>Benjamin MENOUE (suppléant)</u>
Saint Urcisse	Jeannine DOTTOR (titulaire) Julien MESSINES (suppléant)	<u>Jeannine DOTTOR (titulaire)</u> <u>Julien MESSINES (suppléant)</u>
Tayrac	Thierry DELPECH (titulaire) Michaël DELPUCH (suppléant)	<u>Thierry DELPECH (titulaire)</u> <u>Michaël DELPUCH (suppléant)</u>

🌿 Pour le territoire de la Brame

EPCI	Commune	Anciennes déléguées	Nouvelles déléguées
BHAP (Bastides en Haut Agenais Périgord) (10/03/22)	Déவில்ac	Andrée AUVRAY (titulaire) Béatrice GABRIELLE (suppléante)	Béatrice GABRIELLE (titulaire) Jocelyne PAUTRAT (suppléante)

- Suite au retrait du Syndicat des Eaux de Garonne Gascogne, ne siègeront plus aux instances :

Monsieur Jean-Marie BAZAS, Comité

Monsieur Pierre GRANGE, Comité et Bureau

14. Désignation d'un Directeur de la Régie d'Exploitation EAU47

Le Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47 du 8 mars 2022 a pré-désigné Directeur de la Régie :

Monsieur Gérard PÉNIDON



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

QUESTIONS DIVERSES

- Communication des **DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS** prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 2 février 2022
- Communication des **DÉCISIONS soumises au BUREAU** en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 1^{er} mars 2022